



# Conférence de Territoire

CONTRIBUTION DE LA CT 93

## SCHEMA REGIONAL MEDICO-SOCIAL Volet Personnes âgées

### Seine-Saint-Denis

La conférence de territoire souhaite faire modifier dans le projet de schéma régional d'organisation médico-social, chapitre Diagnostic et priorités du SROMS, § 1.13.2. , l'alinéa suivant en page 9 :

*« Par ailleurs, l'investissement dans la recherche est susceptible de contribuer à la maîtrise des dépenses futures en permettant le développement de technologies pour favoriser le maintien à domicile et permettre de limiter le recours aux aides humaines plus coûteuses et... »*

Compte tenu de la faiblesse actuelle des possibilités d'aides humaines à domicile financées par l'APA, il ne saurait être question que le développement de technologies que nous soutenons pour améliorer la prévention et la qualité de vie des personnes âgées souffrant de pathologies invalidantes, puissent être un prétexte à la limitation des aides humaines qui demeurent indispensables et nécessitent même d'être augmentées.

#### **Objectif opérationnel n°1.1**

##### **Réduire les inégalités entre les territoires départementaux**

Force est de constater qu'avec les appels à projets de l'ARS et la redistribution des enveloppes selon des objectifs répartis par département, l'absence ou la faiblesse de porteurs de projets dans le département de Seine St Denis, creuse encore plus les inégalités territoriales de notre région.

Cette faiblesse des porteurs de projets est particulièrement sensible dans le domaine des prises en charges spécifiques des personnes atteintes de pathologies de type Alzheimer ou apparentées.

Le groupe de travail demande que l'ARS puisse développer en cohérence avec le schéma départemental personnes âgées du CG 93, des dispositions de compensation permettant de faire émerger des porteurs de projet.

Ces dispositifs pourraient prendre la forme d'une cellule d'appui aux porteurs potentiels, l'attribution de financements spécifiques à des projets innovants compte tenu d'autres indices particulièrement défavorables en Seine St Denis, et de la signature de contrats pluri-annuels assurant la pérennité du soutien à ces projets.)

## Objectif opérationnel n°1.2

### *Assurer la recomposition de l'offre existante en places d'accueil de jour et accueil temporaire, développer les mesures de soutien à la vie à domicile , répit des aidants ...*

Le groupe de travail attire l'attention de la Conférence de territoire sur des mesures qui tendraient à instrumentaliser les aidants familiaux pour leur attribuer encore plus de responsabilités qu'ils en ont déjà. Les aidants familiaux ne doivent pas être la variable d'ajustement des déficits de la solidarité nationale et départementale.

Pour éviter ce danger, le groupe de travail propose :

→ De veiller à intégrer les personnes âgées, leurs aidants non professionnels et leurs représentants aux états des lieux, évaluations, et projets sanitaires et médico-sociaux qui leurs sont destinés ;

→ De veiller à intégrer dans tous les projets de répit des aidants (accueils de jour, accueils temporaires) les contraintes spécifiques marquées par une instabilité importante des personnes âgées ainsi accompagnées dans ce type de prise en charge partielle par une collectivité, et les contraintes de gestion du personnel, gestion du temps et gestion financière qui en découlent.

## Objectif opérationnel n° 2-1

### *Améliorer la qualité de l'accompagnement*

Le maintien à domicile nécessite que soit favorisé l'accès à l'offre de santé de premier recours ce qui oblige à une meilleure information des professionnels concernés, au développement de liens entre les acteurs sociaux et médico-sociaux et à une effective coordination entre les aidants, les professionnels, et les établissements

Il est à remarquer que bien trop de segmentations entraînent des hospitalisations coûteuses pour la collectivité et traumatisante pour des personnes âgées et leur entourage

Des lors il est des plus opportun de procéder en liaison avec le Conseil Général du 93 à un **inventaire en matière de maintien et d'hospitalisation à domicile** et d'analyser la cohérence des options mise en évidence par le schéma départemental et les préconisations du volet Personnes âgées du SROMS

L'inventaire quantitatif est nécessaire mais non suffisant pour améliorer concrètement la qualité de l'aide et des soins à domicile. Le développement des liens entre les différents acteurs et leur effective coordination doit également travailler à une meilleure réactivité aux situations de crise si l'on veut effectivement diminuer les hospitalisations coûteuses et délétères pour les personnes âgées malades. (C.Ollivet)